

COMpte-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 7 Novembre 2016

L'an deux mil seize le sept du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	02/11/2016
Présents :	18	Date d'affichage :	02/11/2016
Votants :	19	Date de publication	10/11/2016

PRESENTS : M Robert PARISET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN Mme Marie DALMAS - M Jean-Louis CIANFARANI - Mme Andrée VACHER - Mme Annie-France ATTARD M Georges BERNARD– Mme Véronique CONTY — Mme Vanessa DEVAUX — M Jean FOULIER – Mme Katia GOMES – M Christophe SOULIER - M Pierre SERTIER - M Christian TERSIGNI - M Martial AUJOLAS Mme Maryline REVOLAT

Absents : M Philippe PORTAL - Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX - M François ARPAIA M Patrick FARAULT – M Régis BONNOT donne procuration à Mme Audrey JULLIEN

Madame Katia GOMES a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h42

Approbation par **18 voix Pour et 1 abstention (Mme Vanessa DEVAUX)** du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2016.

N° 02	<u>Délibération n° 2016-097</u>	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement – Année 2015
--------------	--	--

Le Conseil Municipal, par **17 Voix POUR - 1 Voix CONTRE (M Jean FOULIER) - 1 Abstention (Mme Vanessa DEVAUX)**

- ✚ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'année 2015
- ✚ **EMET** des réserves quant aux données transmises par le délégataire et reprises dans le RPQS 2015 du service de l'assainissement
- ✚ **DIT** que ces données présentent de nombreuses incohérences.

Ce dossier est consultable en Mairie.

N° 03	<u>Délibération n° 2016-098</u>	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable - Année 2015
--------------	--	---

Après présentation du rapport, le conseil municipal, par **17 Voix POUR - 1 Voix CONTRE (M Jean FOULIER) - 1 Abstention (Mme Vanessa DEVAUX)**

- ✚ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable pour l'année 2015
- ✚ **EMET** des réserves quant aux données transmises par le délégataire et reprises dans le RPQS 2015 du service de l'eau potable
- ✚ **DIT** que ces données présentent de nombreuses incohérences.

Ce rapport est consultable en Mairie

N° 04	<u>Délibération n° 2016-099</u>	ASSAINISSEMENT Traitement des effluents de la Commune à l'horizon 2021-2022
--------------	--	--

La Commune dispose actuellement d'une station d'épuration d'une capacité de 1 800 équivalent habitant. Cet équipement est aujourd'hui sous-dimensionné par rapport à l'évolution démographique de la Commune et il convient donc de prévoir une nouvelle solution de traitement des effluents.

La Commune a entrepris en 2013 une étude pour l'élaboration de son schéma directeur d'assainissement qui a permis de faire un état des lieux et de proposer des solutions techniques d'amélioration du fonctionnement du réseau à un coût économiquement supportable. Après une mise en séparatif préalable et indispensable du réseau d'assainissement de 2016 à 2020, l'étude avait conclu que l'envoi des effluents vers la station de St Fons via le collecteur du SIAVO semblait la solution technique et économique la plus pertinente.

De nouveaux éléments financiers (coût du traitement demandé par le Grand Lyon qui passerait de 0.38€/m3 à 0.82€/m3 dès 2017) nécessitent de réaliser une étude complémentaire afin de s'assurer que cette solution reste la plus intéressante.

Si tel n'était pas le cas, le schéma directeur d'assainissement avait également étudié techniquement et économiquement la solution de la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une contenance de 3 000 équivalents habitants.

Le Conseil Municipal, par **18 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 1 Abstention (M Jean FOULIER)**

- ✚ **DIT** qu'au regard des nouveaux éléments financiers portés à la connaissance de la Commune concernant le coût de traitement des effluents, il n'est pas raisonnable, à ce jour, de se prononcer définitivement sur le choix du raccordement de la Commune de Valencin sur la Station de St Fons à l'horizon 2021-2022 sans une étude financière complémentaire
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer l'étude complémentaire rendue nécessaire afin de s'assurer que le transfert des effluents vers la station d'épuration de St Fons reste la solution techniquement et économiquement la plus avantageuse.
- ✚ **DECIDE** de maintenir la programmation de travaux comme indiquée dans le Schéma Directeur d'Assainissement et **PRECISE** que l'échéance 2021-2022, pour la mise en œuvre de la nouvelle solution de traitement sera respectée.
- ✚ **DIT** que la nouvelle solution de traitement mise en œuvre en 2021-2022 en fonction des résultats donnés par l'analyse économique complémentaire qui sera réalisée sera la suivante :
 - *Création d'une nouvelle station d'épuration d'une contenance de 3 000EH
 - *Le transfert des effluents vers la station de St Fons via le collecteur du SIAVO

N° 05	<u>Délibération n° 2016-100</u>	RESTAURANT SCOLAIRE Echange de terrain Commune de Valencin/Mme et M IABONI
-------	---------------------------------	---

Afin de permettre la construction du nouveau restaurant scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ACCEPTE** l'échange sans soulte de terrain devant intervenir entre la Commune et Mme et M IABONI, la Commune devant recevoir une surface de 540 m2 et Mme et M IABONI recevant une surface de 216 m2
- ✚ **DIT** que la Commune de Valencin prendra en charge les frais de notaire liés à l'échange ainsi que les frais de géomètre.
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer les démarches rendues nécessaires à la réalisation de cet échange sans soulte
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir

N° 06	<u>Délibération n° 2016-101</u>	Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
-------	---------------------------------	--

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel doit se substituer au régime existant au sein de la Mairie.

Le Conseil Municipal, par **17 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 2 Absentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

- ✚ **DECIDE** d'instaurer un régime indemnitaire tenant comptes des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.
- ✚ **AUTORISE** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prime sont inscrits au budget de Commune.

N° 07	<u>Délibération n° 2016-102</u>	Budget Principal Décision modificative n°2
-------	---------------------------------	---

Afin de permettre :

- le règlement des travaux supplémentaires dans le cadre de la tranche de travaux de mise en sécurité du tabac et du stade
- le changement ou la remise aux normes des armoires électriques
- le changement du transformateur du Fayet en surcharge
- la pose d'un éclairage Rue du 11 Novembre 1918

Il convient d'apporter des ajustements au budget principal.

Le Conseil Municipal, par 18 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 1 Abstention (Mme Vanessa DEVAUX)

 **DECIDE** d'ajuster le budget principal de la Commune comme suit

Section d'investissement

Dépenses

Article et ou Opération	En diminution	En augmentation
Opération 145 : Extension réseau ERDF 21534 : Réseaux d'électrification	27 000.00 €	
2041582 : Subvention d'équipement versées		23 500.00 €
Opération 143 : conteneurs enterrés 2158 : autres installations, matériel et outillage technique	4 500.00€	
Opération 107 : travaux CD 53		
2151 : Réseaux de voirie		8 000.00 €
TOTAL	31 500.00 €	31 500.00 €

Les délibérations n°2016-103 et n°2016-104 sont retirées de l'ordre du jour

N° 10	<u>Délibération n° 2016-105</u>	FINANCES Liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-  **APPROUVE** le contenu de la liste des dépenses pouvant faire l'objet d'un paiement avant ordonnancement préalable :
 - *le remboursement d'emprunt
 - *le remboursement de ligne de trésorerie
 - *les abonnements et les consommations d'eau
 - *les abonnements et les consommations d'électricité
 - *les abonnements et les consommations de gaz
 - *les abonnements et les consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, d'internet
 - *les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier
 - *la contribution communale au service départemental incendie et secours
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites rendues nécessaires en cas de prélèvement de la dépense.

N° 11	<u>Délibération n° 2016-106</u>	Avis sur la modification des statuts de la CCCND pour l'extension des compétences communautaires « Reprise des activités du syndicat intercommunal du Collège Jacques Prévert d'Heyrieux »
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-  **APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné à la reprise des activités du SIVU du Collège Jacques Prévert d'Heyrieux, à effet du 1^{er} janvier 2017.
-  **AUTORISE** la modification des statuts de la Communauté de Communes, par ajout d'un paragraphe à l'article 4 II « compétences optionnelles », titre 1 « action sociale d'intérêt communautaire » :
 - « 14/ Collège Jacques Prévert d'Heyrieux : reprise des activités du « syndicat intercommunal du Collège Jacques Prévert d'Heyrieux » : participation et soutien aux activités socio-éducatives, culturelles et sportives organisées en lien avec le collège, concernant les élèves du territoire de la CCCND »
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant

N° 12	<u>Délibération n° 2016-107</u>	Avis sur la modification des statuts de la CCCND pour l'inscription des transferts automatiques de compétences, la réécriture et le reclassement des compétences fixés par la Loi NOTRe
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-  **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, aux fins d'inscription des transferts automatiques de compétences, de réécritures et de reclassement des compétences modifiées par la Loi, conformément à l'article L5214-16 du CGCT

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant

N° 13	<u>Délibération n° 2016-108</u>	Services de l'assainissement et de l'eau potable Fixation des durées d'amortissement des immobilisations
--------------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'application des durées d'amortissement au sein des budgets annexes assainissement et eau potable.

NOMENCLATURE M49 Service de l'eau potable

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans ou durée du bien amortis si suivi de travaux
Logiciel	2 ans
Forage, Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	Durée de l'emprunt
Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installation de chauffage	10 ans
Bâtiment durables	50 ans
Chloromètre, Parafoudre, transformateur	15 ans
Bâtiment léger, abri	10 ans
Agencement, aménagement de bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Agencement périmètre captage (clôture...)	30 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

NOMENCLATURE M49 Service de l'assainissement

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans ou durée du bien amortis si suivi de travaux
Logiciel	2 ans
Réseaux d'assainissement	Durée de l'emprunt
Installation de traitement des effluents	40 ans
Bâtiment	40 ans
Bâtiment léger, abri	10 ans
Piège à cailloux, tampon	15 ans
Télésurveillance station	15 ans
Agencement, aménagement de bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans

N° 14	<u>Délibération n° 2016-109</u>	COMITE DES FETES Convention de gestion du matériel en cas de dissolution du comité
--------------	--	---

Une convention a été proposée pour régir les modalités de gestion du matériel appartenant au comité des fêtes en cas de dissolution de celui-ci.

Dans cette situation, la commune prendrait en charge la gestion temporaire du matériel, et ce, pendant deux ans maximum. A l'issue, si le comité des fêtes n'était pas reconstitué, le matériel deviendrait propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le contenu de la convention fixant les modalités de gestion du matériel du comité des fêtes en cas de dissolution de ce dernier.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec le Président du Comité des Fêtes.

N° 15	<u>Délibération n° 2016-110</u>	BULLETTIN MUNICIPAL Encart publicitaire des commerçants de la Commune
-------	---------------------------------	--

M SOULIER fait part du courrier adressé par 5 commerçants de la Commune sollicitant la gratuité de leur encart publicitaire pour l'édition 2017 du bulletin et une réduction des encarts des entreprises et artisans de la Commune suite aux désagréments subis pendant les travaux dans le centre village.

Le Conseil Municipal, par - **18 Voix POUR - 0 Voix CONTRE - 1 Abstention (M Jean FOULIER)**

- ✚ **APPROUVE** le principe de la gratuité de l'encart publicitaire pour les commerçants en ayant fait la demande : Vival, la boulangerie Ruf, Le Valencinois, Actif Coiffure, Eauxydôme
- ✚ **ACCORDE** également la gratuité de l'encart à la Pharmacie pour l'édition 2017 pour tenir compte des désagréments subis pendant les travaux
- ✚ **DIT** que la commission communication gèrera la taille et la mise en forme des encarts.
- ✚ **N'ACCORDE PAS** de réduction du tarif de l'encart pour les entreprises et artisans de Valencin, ces derniers n'ayant pas eu un préjudice financier direct.

N° 16	<u>Délibération n° 2016-111</u>	APPARTEMENT COMMUNAL Tarif de location
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✚ **APPROUVE** le principe de louer à nouveau l'appartement actuellement vacant à l'étage de l'actuel restaurant scolaire.
- ✚ **FIXE** le loyer mensuel à 500€ + 50€ charges
- ✚ **DIT** que le 1^{er} mois sera gratuit afin de dédommager les locataires qui assureront les travaux de rafraichissement.
- ✚ **DIT** que les services municipaux devront s'assurer que ces travaux auront été effectués

N° 17	<u>Délibération n° 2016-112</u>	SERVICE COMMUN « Instruction Autorisations droit du sol » Signature de l'avenant n°1
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** la facturation du service commun « d'instruction des autorisations d'urbanisme » par prélèvement sur l'attribution de compensation des communes utilisatrices
- ✚ **APPROUVE** la mise en place d'un accompagnement des communes utilisatrices par le service commun « instruction des autorisations d'urbanisme » pour les constats d'infraction en matière d'urbanisme
- ✚ **PREND ACTE** du tarif facturé pour l'accompagnement proposé en cas de constat d'infraction et fixé à 1.5EPC (360€)
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec le Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Questions diverses

Aménagements sécuritaires

M le Maire indique que le passage surélevé au niveau du tabac se situe maintenant au même niveau que le trottoir. Il indique que des plots devront être installés afin de sécuriser les piétons.

Subventions

M le Maire indique que le Conseil Départemental n'a pas été optimiste quant à l'éligibilité des dossiers de travaux à venir. Le responsable du service aménagement a indiqué à la Commune que le prochain dossier d'aménagement sécuritaire ne pourra pas être retenu. M JULLIEN explique qu'un accord avait été trouvé avec le précédent responsable qui avait encouragé la commune à déposer trois dossiers (un par tranche) selon une programmation triennale. M JULLIEN et M PARISSET indiquent qu'ils vont faire appel aux conseillers départementaux du canton pour soutenir leur cause lors de la commission d'attribution des dotations.

Du côté des subventions pouvant être attribuées par l'Etat, les services préfectoraux indiquent que si la Commune dépose deux dossiers en 2017 (restaurant scolaire et aménagement sécuritaire) elle pourra, au mieux, être retenue que sur un dossier.

En fin de séance, M Jean FOULIER interpelle M le Maire au sujet d'un pli qui aurait été remis en Mairie par un administré à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux. Il s'étonne de ne pas avoir réceptionné ce courrier et reproche à M le Maire de lui cacher des informations.

M le Maire explique qu'il n'a pas été dans ses intentions de ne pas distribuer ces enveloppes aux conseillers. Les documents traitent des accords de libre-échanges Union Européenne – Etats-Unis (TAFTA) et Union européenne –

Canada (CETA). Avant de les distribuer, il souhaitait voir si ce sujet pouvait être débattu au niveau de la Communauté de Communes pour que la décision ait plus d'impact.

M le Maire indique que les courriers seront mis dans les boîtes aux lettres des élus.

Séance levée à 22h57

Le Maire, Robert PARISET